



Appel à projets

Inclusion, acceptabilité sociale et lutte à la désinformation en alimentation durable

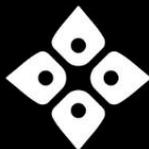
Date à retenir



Date limite de dépôt
des demandes
9 juin 2025



Propulsé par :



INAF

INSTITUT SUR LA
NUTRITION ET LES
ALIMENTS FONCTIONNELS

Financé par :

Fonds
de recherche

Québec



1. Contexte et objectifs

Le secteur bioalimentaire québécois fait face à d'importants défis d'inclusion, d'acceptabilité sociale des innovations et d'information fiable en matière d'alimentation durable. Dans un contexte de transition écologique et de diversité croissante des sources d'information, il est important de comprendre les écosystèmes informationnels, de valoriser la pluralité des savoirs et de renforcer la littératie alimentaire, numérique et médiatique.

Cet appel à projets vise à soutenir des projets de recherche porteurs pour :

- mieux comprendre les enjeux de désinformation, mésinformation et malinformation;
- analyser l'acceptabilité sociale des pratiques ou produits d'alimentation durable;
- favoriser des pratiques inclusives dans la diffusion des connaissances;
- soutenir la valorisation de la diversité des savoirs alimentaires (autochtone, immigrant, généré, etc.);
- renforcer les pratiques de communication responsables dans le secteur bioalimentaire.

À terme, l'objectif est de stimuler la collaboration entre milieux de recherche et milieux utilisateurs pour renforcer la confiance, l'équité et la durabilité dans les systèmes alimentaires québécois.

Cet appel à projets s'inscrit dans une initiative structurante du Pôle bioalimentaire, propulsée par l'Institut sur la nutrition et les aliments fonctionnels (INAF) et soutenue tant financièrement que stratégiquement par le Fonds de recherche du Québec (FRQ). Il mobilise l'ensemble des chercheuses et chercheurs québécois membres de regroupements stratégiques affiliés aux secteurs Nature et technologie, et Société et culture du Fonds de recherche du Québec.

2. Critères d'admissibilité et modalités

- Toutes les chercheuses et tous les chercheurs doivent être affiliés à un établissement postsecondaire québécois reconnu par le FRQ et être membres d'un regroupement FRQ du secteur Nature et technologies ou du secteur Société et culture au moment de la réalisation du projet.

- L'équipe doit se composer d'un minimum de deux chercheuses ou chercheurs issus de deux départements distincts (requis) et de deux regroupements stratégiques différents (requis). La création de nouvelles équipes intersectorielles est considérée comme un atout, veuillez communiquer avec nous pour vos besoins en matière de maillage (pole@inaf.ulaval.ca).
- Toutes les chercheuses et tous les chercheurs doivent être membres du Pôle bioalimentaire. Si l'adhésion au Pôle bioalimentaire n'est pas en vigueur lors de la soumission de la demande, un accompagnement sera offert pour faciliter l'inscription et assurer l'admissibilité de la personne.
- Le partenariat avec un milieu utilisateur pour la réalisation du projet est requis.
- La composition de l'équipe peut aussi inclure des collaboratrices ou collaborateurs. Il s'agit d'une personne déclarée par la chercheuse ou le chercheur principal comme apportant une expertise spécifique au projet ou à la programmation de recherche qui fait l'objet de la demande de financement. Elle ne peut se voir déléguer la gestion d'une partie des fonds et n'est pas une chercheuse ou un chercheur membre de l'équipe de recherche.
- Les chercheuses ou chercheurs ne peuvent faire partie de la composition officielle que d'une seule demande dans le cadre de cet appel.
- Les équipes à qui l'aide financière est octroyée devront soumettre une déclaration détaillée de la ventilation du montant reçu, cela en conformité avec les règles du FRQ.
- L'équipe de chaque projet ayant reçu le soutien financier devra fournir un rapport à mi-parcours de manière à soutenir la progression du projet. Ce rapport devra faire état des objectifs atteints par le travail en matière de retombées pour le secteur bioalimentaire ou de l'avancée scientifique engendrée par le projet.
- Les projets doivent être terminés pour le 31 mars 2027, sans possibilité de prolongation.
- Le financement maximal est de 25 000 \$ par projet (excluant les frais indirects à la recherche).

3. Présentation des demandes

Les demandes doivent être présentées en utilisant le formulaire de dépôt de demande ([à télécharger ici](#)) et inclure toutes les informations indiquées ci-dessous.

1. **Les informations sur le projet** (max. 3 pages)
 - 1.1. **Le titre du projet** (en français et en anglais)
 - 1.2. **Un court résumé du projet** (en français et en anglais) : fournir un résumé concis du projet qui pourra être utilisé pour des communications publiques (p. ex. sur le site Web de l'INAF, publication LinkedIn, etc.).
 - 1.3. **Une description du projet** (max. 2 pages) : présenter le contexte et la problématique, les objectifs, la méthodologie et le plan de réalisation en incluant un échéancier du projet.
2. **Membres de l'équipe** : nommer les chercheuses, chercheurs, collaboratrices, collaborateur, leurs établissements d'appartenance, leurs affiliations à des regroupements stratégiques du FRQ ainsi que les complémentarités scientifiques et techniques requises pour atteindre les objectifs du projet dans l'échéancier proposé.
3. **Les résultats attendus et les perspectives prévues** à court et moyen terme (max. 1 page) : décrire les résultats attendus pour les parties utilisatrices et les perspectives de développement prévues pour le secteur bioalimentaire au Québec, en mettant en lumière les retombées possibles pour les citoyennes et citoyens, à court et moyen terme.
4. **Le plan de diffusion et de mobilisation des connaissances** (max. 1 page) : définir les parties utilisatrices du projet, préciser les stratégies de diffusion des résultats et les actions prévues pour mobiliser les connaissances auprès des parties utilisatrices.
5. **Un budget détaillé et la justification des fonds** (max. 1 page) : détailler le budget, en justifiant les dépenses demandées en lien avec les objectifs du projet. Préciser la répartition des fonds entre les membres de l'équipe, si applicable.
6. **Curriculum vitae (CV)** : inclure le CV des chercheuses et chercheurs impliqués dans le projet.

La date limite de transmission de la demande en format PDF est le **9 juin 2025**. Les documents doivent être envoyés à l'adresse courriel suivante : pole@inaf.ulaval.ca. Inscrire en objet du courriel « Dépôt pour l'appel à projets Communication ».

4. Évaluation des demandes

Procédure d'évaluation

Les demandes admissibles seront transmises à un comité d'évaluation scientifique qui sera composé de chercheuses et de chercheurs dont l'expertise correspond à la nature des projets déposés et n'ayant pas de conflit d'intérêts avec les candidates et candidats. Une personne observatrice du FRQ sera également présente.

Les demandes seront évaluées selon les quatre critères indiqués ci-dessous.

Critères d'évaluation

- Qualité du projet proposé (25 pts) : rigueur scientifique, pertinence des objectifs, adéquation de la méthodologie avec les objectifs poursuivis, réalisme de l'échéancier et cohérence du budget.
- Qualité de l'équipe (25 pts) : synergie des expertises en recherche, collaboration entre partenaires privés et universitaires, mutualisation des ressources, interdisciplinarité des compétences, complémentarité des regroupements stratégiques et contribution à la formation d'une nouvelle équipe de recherche.
- Potentiel de résultats attendus pour le secteur bioalimentaire québécois (30 pts) : avancement des connaissances, contribution à la communication en alimentation durable, effet de levier escompté, encadrement d'étudiantes et d'étudiants.
- Plan de mobilisation des connaissances (20 pts) : portée et qualité de la stratégie de mobilisation et de transfert des connaissances, engagement des parties utilisatrices et intégration de celles-ci dans le processus de diffusion et d'application des résultats.

5. Annonce des résultats

L'attribution des projets financés sera annoncée au plus tard **en juillet 2025** pour un démarrage de projet au plus tard le **1^{er} août 2025**. À noter qu'un rapport des livrables et des résultats devra être remis à mi-parcours et à la fin du projet.

6. Nature du soutien financier

- **Montant accordé** : une aide maximale de 25 000 \$ par projet (excluant les frais indirects à la recherche).
- **Dépenses admissibles** : frais de matériel, équipement et ressources directement reliés à la réalisation du projet et non couverts habituellement par les établissements ; frais d'indemnisation des personnes participantes, salaires, bourses et honoraires (corps étudiant et professionnel) ; frais de déplacement ; frais de diffusion et de transfert des connaissances (détail des dépenses admissibles dans le document suivant :

https://www.inaf.ulaval.ca/wp-content/uploads/2025/04/Liste_depenses_admissibles_POLV2-2.pdf

- **Durée du soutien** : Le projet doit être terminé au plus tard le 31 mars 2027 sans possibilité de prolongation. Cette initiative est rendue possible grâce au soutien du FRQ, secteur Nature et technologies.



Abonnez-vous !

→
Pour ne rien manquer de
nos actualités



Infolettre Pôle bioalimentaire



LinkedIn Pôle bioalimentaire

Propulsé par :



INAF

INSTITUT SUR LA
NUTRITION ET LES
ALIMENTS FONCTIONNELS

Financé par :

Fonds
de recherche

Québec

